

ET SI VOUS
VENIEZ SOUTENIR
NOS ACTIONS...



La solidarité en action

Individuels

Devenez adhérent...

- ◆ Vous participerez à la **vie associative** des PEP 52
- ◆ Vous serez convié(e) à l'**Assemblée Générale Ordinaire**
- ◆ Vous contribuerez aux **actions de solidarité**
- ◆ Vous bénéficierez d'une **déduction fiscale** de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable

...la cotisation annuelle est de 10 euros !

Et / ou

versez un don...

... du montant que vous souhaitez !

- ◆ Vous contribuerez aux **actions de solidarité** de l'association
- ◆ Vous bénéficierez d'une **déduction fiscale** de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable

N'HESITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS !

L'ADPEP 52 est affiliée à la Fédération Générale des PEP reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919.

www.adpep-52.org



La solidarité en action

ADHÉSION ET/OU DON

Un bulletin par adhérent ou donateur.

Mes coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Mail :

Situation professionnelle (facultatif) :

Je soutiens les actions des PEP 52 :

J'adhère : (adhésion valable pour l'année civile en cours)

Adulte : 10 euros Enfant : 1 euro

Et / ou :

Je fais un don :

D'un montant de :

Mon versement :

Total :

Chèque à l'ordre de l'ADPEP 52 Espèces Virement Autre

Date : Signature : (si mineur, signature du responsable légal accompagné du nom et prénom)